

Aux infirmières enrôlées pour le service national d'urgence

Les gardes-malades enregistrées de la province de Québec qui se sont enrôlées pour le service national sont priées de communiquer avec le Comité provincial conjoint d'enrôlement, par lettre ou carte postale, indiquant leur adresse actuelle et leur numéro de téléphone.

Le comité désire se mettre en mesure de donner aux autorités mili-

taires toute l'assistance possible lorsque ses services seront requis.

On est prié d'adresser toutes communications au Bureau de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec, édifice Medical Arts, 1538 rue Sherbrooke ouest, Montréal.

Les communications téléphoniques à ce sujet ne seront pas acceptées.
